



Assemblée générale

Distr. générale
3 novembre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 45 de l'ordre du jour

Incidences mondiales du problème informatique posé par le passage à l'an 2000

Mesures prises au sein des organismes des Nations Unies et avec les États Membres afin de résoudre le problème informatique du passage à l'an 2000

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport fait suite à la résolution 53/86 en date du 7 décembre 1998 par laquelle l'Assemblée générale priait le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa cinquante-quatrième session, des mesures prises au sein des organismes des Nations Unies et avec les États Membres afin de résoudre le problème informatique du passage à l'an 2000. Ce document contient les renseignements communiqués à ce sujet par le Secrétariat de l'ONU, les fonds et programmes et les institutions spécialisées. Il récapitule également les mesures prises par le Secrétaire général avec les États Membres afin de mieux résoudre le problème. Le présent rapport actualise et complète un rapport antérieur établi par le Secrétaire général (A/C.5/54/3) à la demande du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/53/513, par. 16), qui l'avait prié de coordonner la préparation du rapport de l'Administration de l'ONU et de toutes les administrations chargées des fonds et programmes (énumérées au paragraphe 1 du document susmentionné) sur les progrès réalisés dans la préparation du passage informatique à l'an 2000.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Mesures prises par l'Organisation des Nations Unies et les fonds et programmes	3
Organisation des Nations Unies	3
Centre international CNUCED/OMC du commerce international	6
Université des Nations Unies	6
Programme des Nations Unies pour le développement	6
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	7
Fonds des Nations Unies pour la population	8
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	9
Programme des Nations Unies pour l'environnement et Centre des Nations Unies pour les établissements humains	9
Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	10
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	10
Programme alimentaire mondial	10
Centre international de calcul	11
III. Mesures prises par les institutions spécialisées et les organismes apparentés	12
Organisation internationale du Travail	12
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	12
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	13
Organisation de l'aviation civile internationale	13
Organisation mondiale de la santé	13
Fonds monétaire international	14
Union internationale des télécommunications	14
Union postale universelle	15
Organisation maritime internationale	16
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	17
Fonds international de développement agricole	17
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	18
Agence internationale de l'énergie atomique	19
IV. Mesures prises avec les États Membres pour résoudre le problème du passage à l'an 2000 ..	21

I. Introduction

1. Au paragraphe 5 de sa résolution 53/86 du 7 décembre 1998, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour que tous les organismes des Nations Unies s'assurent, bien avant la fin du siècle, que leurs ordinateurs et leurs équipements dotés de microprocesseurs intégrés sont prêts pour le passage à l'an 2000, en établissant un plan d'action pour le système des Nations Unies. Au paragraphe 7 de cette résolution, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faire en sorte que les organismes des Nations Unies suivent de près les sources de financement existantes et potentielles afin d'appuyer les efforts des pays en développement et des pays à économie en transition visant à résoudre le problème informatique du passage à l'an 2000, et de faciliter la diffusion auprès des États Membres de l'information concernant les possibilités de financement. Enfin, au paragraphe 8, l'Assemblée générale a également prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa cinquante-quatrième session, des mesures prises au sein des organismes des Nations Unies et des États Membres afin de résoudre le problème informatique du passage à l'an 2000. Au paragraphe 16 de son rapport sur les rapports financiers et états financiers vérifiés (A/53/513), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que l'Administration de l'ONU et toutes les administrations de l'ONU chargées des fonds et programmes dont il est fait état au paragraphe 1 du rapport susmentionné¹ lui rendent compte d'ici à mai 1999 des progrès réalisés à cet égard. Le Comité consultatif a en outre prié le Secrétariat de coordonner la préparation de ce rapport.

2. Le présent rapport a été établi pour faire suite à cette demande. Il contient des renseignements sur les mesures prises ou prévues pour donner suite aux demandes et aux recommandations de l'Assemblée générale, accompagnés éventuellement d'un échéancier. Il actualise et complète un rapport antérieur établi par le Secrétaire général à la demande du Comité consultatif (A/C.5/54/3).

II. Mesures prises par l'Organisation des Nations Unies et les fonds et programmes

Organisation des Nations Unies

3. Dans le domaine de la gestion, la structure ci-après a été créée pour superviser les efforts déployés par l'Organisation pour gérer le passage à l'an 2000 :

a) Un groupe de gestion du passage à l'an 2000, composé de hauts fonctionnaires (secrétaires généraux adjoints ou sous-secrétaires généraux) et présidé par le Secrétaire général adjoint à la gestion, a été créé en février 1999 pour donner au Secrétariat, avec la participation de certains fonds et programmes, des directives de politique générale et contrôler leur application. La priorité est donnée aux opérations essentielles de l'Organisation, l'objectif visé étant de faire en sorte que les systèmes nécessaires continuent de fonctionner après le 1er janvier 2000, quoi qu'il arrive à l'extérieur;

b) Le Groupe de gestion du passage à l'an 2000 est appuyé par une équipe de l'an 2000, équipe spéciale interdépartementale coordonnant les questions du passage à l'an 2000 dans les domaines de l'informatique, des opérations de maintien de la paix, des affaires humanitaires, des affaires économiques et sociales, de la coopération pour le développement, de la sécurité, de la gestion des installations, ainsi que des questions juridiques, financières et administratives. L'Équipe a pour mandat de cerner les opérations essentielles de l'Organisation, dans son ensemble, de coordonner l'établissement de plans d'urgence pour celles des opérations essentielles où il existe un risque de défaillance et d'encourager des efforts communs, l'échange d'informations et l'examen des meilleures pratiques actuellement en vigueur avec les organismes des Nations Unies.

4. C'est aux directeurs de programme et non pas à l'Équipe de l'an 2000 que continue d'incomber la responsabilité d'assurer la planification et de déployer les efforts nécessaires pour que les problèmes liés au passage à l'an 2000 ne compromettent pas leurs opérations et éventuellement pour les résoudre. En outre, ni le Groupe de gestion du passage à l'an 2000 ni l'Équipe ne peuvent assumer la responsabilité de soutenir les efforts que font les États Membres pour s'attaquer aux retombées éventuelles du problème du passage à l'an 2000.

5. L'Organisation des Nations Unies a chargé un consultant spécialisé de mener une étude d'évaluation des

risques du passage à l'an 2000 pour son infrastructure en matière de télécommunications et d'informatique et pour les problèmes de gestion au Siège de l'ONU. Au cours de la première phase de l'étude (achevée en mars 1999), le consultant devait établir un inventaire des applications en matière de gestion et des éléments de l'infrastructure en matière de télécommunications et d'informatique exposés aux risques du passage à l'an 2000. Au total, 152 applications ont été inventoriées. Au cours de la deuxième phase de l'opération, achevée le 30 juin 1999, le consultant a utilisé des instruments informatiques spécialisés pour examiner de plus près 62 applications importantes pour lesquelles des problèmes risquent de se poser lors du passage à l'an 2000. Le rapport d'évaluation des risques qu'il a rendu est accompagné de recommandations concernant les mesures correctives à prendre et d'une estimation des ressources nécessaires. Le statut des 62 applications essentielles s'établit comme suit :

Statut des applications	Juillet 1999	Septembre 1999
Compatibles pour le passage à l'an 2000	38 (62 %)	47 (76 %)
Nécessitant des mesures correctives	22 (36 %)	13 (21 %)
Autres	2 ^a (3 %)	2 ^b (3 %)

^a Applications non adaptables.

^b Applications retirées du système.

6. Toutes les applications essentielles sont en cours de mise en conformité. Le processus de correction des 13 applications encore en cours d'adaptation sera achevé d'ici novembre 1999. L'Équipe de l'an 2000 suivra en permanence la situation au Siège de l'ONU en ce qui concerne le passage informatique à l'an 2000. À cette fin, les gestionnaires de programme ont reçu début juin 1999 un modèle qui doit les aider à établir les rapports de situation qu'ils ont été priés de communiquer chaque mois à l'Équipe de l'an 2000 à compter du 1er août 1999.

7. En ce qui concerne les systèmes et microprocesseurs intégrés, une lettre a été adressée en février 1999 à tous les partenaires commerciaux et fournisseurs de services et d'infrastructures pour leur demander des certificats de conformité pour l'ensemble du matériel, des systèmes et des services et pour obtenir l'assurance qu'un cas de non-compatibilité 2000, ils prendraient les mesures nécessaires pour les rendre conformes et disposaient d'un plan d'urgence pour résoudre tout problème qui pourrait se poser. À la date de l'établissement du présent rapport, tous les partenaires commerciaux de l'Organisation avaient

répondu. Un séminaire d'une demi-journée a été organisé avec les principaux fournisseurs le 25 mai 1999. À ce séminaire, le fournisseur d'électricité et de vapeur a donné des assurances formelles que ses installations étaient intégralement compatibles 2000 depuis le 31 décembre 1998 et qu'il avait procédé à des essais qui avaient montré qu'il n'y aurait pas de pannes d'électricité liées au passage à l'an 2000. En ce qui concerne l'approvisionnement en vapeur, les installations seraient compatibles 2000 au milieu de l'année 1999. En ce qui concerne les ascenseurs, le fournisseur a informé l'Organisation que leur fonctionnement n'était pas asservi à un mécanisme horodateur, mais qu'il avait néanmoins procédé à des essais qui s'étaient avérés concluants; en outre, un employé de la société en question sera sur place au cas où une panne se produirait. La Division de la gestion des installations a achevé une étude d'évaluation de l'ensemble du matériel et des systèmes intégrés d'installation, étage par étage, bâtiment par bâtiment. Des plans d'urgence détaillés ont été mis au point à la fin de mai 1999. Des essais ont eu lieu du 15 juin au 31 juillet 1999. Le personnel nécessaire a été avisé qu'il devait éviter, dans la mesure du possible de prévoir des vacances entre le 20 décembre 1999 et le 7 janvier 2000.

8. La nouvelle version compatible 2000 (3.4.3) du Système intégré de gestion (SIG) a été testée au cours du mois de juin et a été mise en service en juillet 1999.

9. Une circulaire sur les risques d'ordre informatique liés au passage à l'an 2000 (ST/IC/1999/34) a été publiée le 29 avril 1999. Elle a également été affichée sur Intranet dans tous les lieux d'affectation ainsi que sur le site du Comité administratif de coordination (CAC) consacré aux questions du passage à l'an 2000, facilement accessible à tous les organismes des Nations Unies.

10. L'Équipe de l'an 2000 coordonne la mise au point de plans d'urgence pour chacune des principales opérations essentielles qui présentent un risque de défaillance. L'Équipe a établi un modèle de plan d'urgence qui avait été distribué aux départements du Secrétariat et aux bureaux hors Siège au 30 juin 1999. Afin de faciliter l'élaboration de plans d'urgence pour l'exécution des activités essentielles de l'Organisation, les trois scénarios suivants ont été envisagés : scénario No 1 – perturbations massives (crise aiguë); scénario No 2 – perturbations partielles (crise échelonnée); scénario No 3 – perturbations minimales. Les plans d'urgence sont déjà élaborés et testés dans les «départements d'appui», et leur mise au point est en cours dans les «départements de programme». Tous les plans doivent être prêts au plus tard le 15 octobre 1999. Il a été désigné au sein du Secrétariat des bureaux chefs de

file qui devront déterminer les besoins minimaux pour chacune des activités essentielles de l'Organisation en cas de panne d'électricité ou autre défaillance dans les services essentiels et les réseaux de télécommunications. Deux cellules de travail ont été créées (l'une s'occupe des télécommunications et l'autre des mesures à prendre si des problèmes liés au passage à l'an 2000 surviennent sur le terrain).

11. Les bureaux hors Siège ont été contactés et des directives leur ont été données concernant des questions telles que la structure à mettre en place pour gérer le passage à l'an 2000, l'identification des activités essentielles et l'établissement d'un programme de travail. Un réseau d'interlocuteurs pour le passage à l'an 2000 a été activé auquel on a fait parvenir divers documents et notamment : une stratégie pour le passage à l'an 2000 à l'intention des bureaux hors Siège; une note d'information sur la structure de la gestion au Siège; les directives mises au point par le Bureau des services d'achats interorganisations (BSAI) pour que toutes les composantes informatiques achetées par l'ONU soient compatibles 2000 et trois lettres types adressées aux services collectifs de distribution, aux fournisseurs et aux propriétaires pour leur demander des renseignements sur la conformité de leurs installations. Des missions se sont rendues dans différents lieux d'affectation (Addis-Abeba, Arusha, Bangkok, Beyrouth, Genève, Nairobi, Vienne et Santiago). À cette étape de l'opération, l'état d'avancement des mesures correctives fait l'objet d'un suivi, et les dernières mises au point des plans d'urgence sont en cours. De plus, les bureaux hors Siège ont déterminé leurs besoins opérationnels minimaux et sont en train d'évaluer les ressources de base dont ils auraient besoin pour poursuivre leurs activités en cas de problème informatique. Cet examen devrait être terminé à la fin d'octobre 1999.

12. En ce qui concerne la coopération interorganisations, en novembre 1998, le Secrétaire général a appelé l'attention de tous les membres du CAC sur les passages de la résolution 52/233 de l'Assemblée générale, en date du 26 juin 1998, relatifs aux incidences mondiales du problème informatique posé par le passage à l'an 2000 et suggéré que la question du passage à l'an 2000 soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion de haut niveau du Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA). À cette réunion, qui a eu lieu à New York le 12 mars 1999, les participants ont fait le point de l'état de préparation des organismes des Nations Unies et ont convenu qu'il fallait entreprendre à l'échelle du système des démarches coordonnées dans chaque lieu d'affectation concernant :

- a) La planification d'urgence (y compris la gestion des crises);
- b) La logistique (surtout dans le cas des organisations dont l'action se situe essentiellement sur le terrain);
- c) Les questions financières (états de paie et questions bancaires);
- d) Les questions de personnel (y compris les questions relatives à la sécurité et à la protection du personnel);
- e) Les télécommunications.

13. Des organismes chefs de file ont été chargés de ces activités et un réseau officieux de hauts fonctionnaires a été mis en place dans le cadre du CCQA pour entreprendre des activités communes, échanger des informations et faire le point des meilleures pratiques actuellement en vigueur. À sa session du printemps, en avril 1999, le CAC a adopté une déclaration des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies sur le passage à l'an 2000, établie par la réunion de haut niveau du CCQA. De plus, à l'issue de concertations entre ses membres, le CCQA (finances et budget) a recommandé que les mêmes règles soient appliquées dans tous les lieux d'affectation quant aux dates de paiement des traitements de décembre 1999 et janvier 2000. Cette idée a été approuvée à la réunion de haut niveau du CCQA du 24 septembre 1999. Une circulaire informant les fonctionnaires du Secrétariat de cette décision a été diffusée le 27 septembre 1999 (ST/IC/1999/80).

14. Afin de pouvoir résoudre les problèmes de sécurité qui pourraient se poser lors du passage à l'an 2000, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité a demandé aux fonctionnaires désignés et aux équipes chargées de la sécurité dans tous les lieux d'affectation où se trouvent des fonctionnaires des Nations Unies de procéder à une évaluation des risques et à une analyse d'impact, avec indication des domaines où, à leur avis, des problèmes risquaient de se poser. Des renseignements ont été demandés concernant l'alimentation en électricité, les télécommunications, les transports, les carburants et le gaz, l'approvisionnement en eau, les services financiers, les systèmes de paiement, la sécurité des personnes, les risques d'insécurité et les incidences sur l'assistance humanitaire. Le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité évaluera les risques et fera une analyse d'impact pour chaque lieu d'affectation et formulera des recommandations précises concernant les mesures pouvant être prises pour atténuer les incidences en matière de sécurité pour le personnel des Nations Unies.

15. Les responsables dans les différents lieux d'affectation ont également été invités à élaborer des plans d'urgence pour parer à toute éventualité. Les fonctionnaires désignés ont notamment été priés, dans le cadre de la mise à jour de leurs plans de sécurité :

- a) De tenir compte des scénarios concernant le passage à l'an 2000;
- b) De mettre à jour leurs listes de fonctionnaires et de personnes à charge au lieu d'affectation;
- c) De mettre en place une petite équipe de gestion des crises chargée des questions de sécurité;
- d) De mettre en place d'autres moyens de communication;
- e) De faire en sorte que les fonctionnaires soient informés des précautions à prendre pour faire face à d'éventuelles difficultés liées au passage l'an 2000.

16. On a reçu début octobre 1999 les plans d'urgence établis pour tous les lieux d'affectation. De plus, en mars et septembre 1999, des appels à la prudence ont été adressés par circulaire à tous les fonctionnaires au sujet des problèmes qu'ils pourraient rencontrer s'ils décidaient de voyager au cours de cette période.

Centre international CNUCED/OMC du commerce international

17. Un inventaire détaillé de l'ensemble du matériel, des logiciels et des applications informatiques a été réalisé. Toutes les bases de données du Centre du commerce international ont fait l'objet d'études visant à déterminer quels seraient les nouvelles plates-formes matérielles et les nouveaux logiciels devant être installés. La compatibilité 2000 de chaque plate-forme matérielle et de chaque logiciel a été examinée et des remèdes et méthodes de vérification ont été définis. Un rang de priorité a été assigné à chacune des mesures à prendre. En conséquence de ces démarches, l'infrastructure technique du CCI a soit été mise à niveau ou complétée de matériel et de logiciels qui sont tous compatibles 2000. En outre, les applications de l'ordinateur central sont actuellement transférées à des plates-formes Windows NT. Une configuration normalisée de disque dur est en voie de création sur un serveur de réseau local pour chaque type d'ordinateur personnel installé au CCI. Toutes les mises à niveau des logiciels pour les rendre compatibles 2000 ont été incorporées à cette configuration.

18. En septembre 1999, on compte que la configuration normalisée sera installée sur chaque ordinateur personnel. Le transfert des applications de l'ordinateur central devrait continuer jusqu'à la fin de l'année, les applications restantes devront être transférées au nouvel ordinateur central du Centre de calcul international (CCI), qui est compatible 2000.

Université des Nations Unies

19. L'Université des Nations Unies a procédé à une étude du problème du passage à l'an 2000 en consultation avec ses centres et programmes de recherche et de formation dans différentes régions du monde. L'étude a convaincu l'Université que, pour elle, les retombées du problème du passage à l'an 2000 seront minimales.

20. L'Université a analysé ses systèmes d'information et déterminé quels sont les éléments devant être convertis ou remplacés pour qu'ils soient compatibles 2000. La conversion des plates-formes et interfaces devait être achevée en septembre 1999. En ce qui concerne les autres systèmes, notamment les systèmes de télécommunications et les bâtiments, les aménagements nécessaires ont déjà été apportés au système de gestion et de contrôle de la sécurité du bâtiment du siège de l'Université en janvier 1999, les autres aménagements prévus devront être achevés avant septembre 1999.

Programme des Nations Unies pour le développement

21. Sur décision du Comité exécutif du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), une équipe spéciale de la compatibilité 2000, relevant du Groupe d'appui aux opérations, a été constituée au siège pour :

- a) veiller à la protection des fonds du PNUD;
- b) promouvoir l'élaboration de plans d'intervention d'urgence à l'échelle du Programme;
- c) contrôler l'état de préparation au siège et dans les bureaux de pays; et
- d) faciliter la coordination tant interne qu'interorganisations.

Cette équipe spéciale fait régulièrement rapport au Comité exécutif sur le niveau de compatibilité 2000 des bureaux de pays et des services du siège. Le PNUD participe activement aux efforts de règlement du problème du passage à l'an 2000 par l'intermédiaire du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement et du réseau des coordonnateurs résidents. Un site Web détaillé a été créé pour informer les bureaux de pays des questions relatives au passage à l'an 2000 (cette information, accompagnée de quelques outils de diagnostic, a aussi été dis-

tribuée sur CD-ROM à tous les bureaux de pays). Par ailleurs, un service d'assistance téléphonique sur la compatibilité 2000 fonctionne au PNUD depuis avril 1999. Des correspondants pour la question du passage à l'an 2000 ont été désignés dans les bureaux de pays et, à la fin de juin 1999, l'Administrateur associé a adressé à tous les représentants résidents du PNUD une lettre détaillée appelant de nouveau leur attention sur le problème du passage à l'an 2000 et insistant sur la nécessité de présenter dans les délais voulus des plans d'intervention pour les bureaux de pays.

22. Des dispositions précises concernant la participation et le rôle de coordination du PNUD ont été également prises avec les comités du CCQA, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité, le Groupe de travail sur l'informatique du Conseil économique et social, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le Fonds des Nations Unies pour la population et les groupes de discussion interorganisations sur la compatibilité 2000.

23. Les risques concernant le matériel informatique et les logiciels ont été analysés pour 80 bureaux de pays et pour le siège. Une dotation de 20 000 dollars en moyenne a été, ou sera, attribuée à chacun des bureaux où cette analyse n'a pas encore été effectuée, afin qu'ils s'assurent de la compatibilité 2000 de leurs systèmes. Les applications logicielles utilisées à l'échelle de tout le PNUD, pour la comptabilité financière notamment, ont été réécrites et ont fait l'objet d'essais de compatibilité 2000, et l'on attend que le SIG soit certifié compatible 2000 par l'ONU². En principe, à la fin de septembre 1999, tous les bureaux de pays du PNUD devraient être parvenus au stade où le passage à l'an 2000 n'aura aucune répercussion sérieuse sur leur fonctionnement interne.

24. L'analyse des risques concernant les systèmes bancaires au niveau des bureaux de pays a été menée à bien pour 59 pays et l'on attend les réponses des autres bureaux. Les risques liés aux facteurs externes sont actuellement étudiés en liaison avec le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité. Ce processus se poursuivra sans interruption jusqu'en décembre et s'insérera dans l'élaboration des plans d'intervention en cas de panne dans chaque secteur.

25. Un centre de gestion des événements devait être créé au siège du PNUD en octobre 1999 pour faire face à l'augmentation prévisible du nombre des demandes de renseignements émanant des bureaux de pays à propos des mesures de réduction des risques.

26. Les bureaux de pays du PNUD sont en train de donner la suite voulue aux demandes d'élaboration de plans d'intervention émanant du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité. Une analyse de l'ampleur des risques sera effectuée pour chaque pays, en collaboration avec ledit bureau et les autres organismes des Nations Unies concernés.

27. En consultation avec les bureaux régionaux, on dresse actuellement la liste des fonctions les plus essentielles, dont le maintien est indispensable au niveau des bureaux de pays pour assurer le bon déroulement des opérations du PNUD. Les départements ou bureaux opérationnels compétents ont été chargés de différentes mesures d'atténuation des effets de pannes éventuelles : achats préalables prévisionnels pour les projets d'importance capitale, achats à l'avance de fournitures de bureau, augmentation du montant des avances pour couvrir des dépenses inhabituelles, recensement des projets à placer en attente, gestion des plans de congés du personnel, etc.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

28. Les activités du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) qui se rapportent à la préparation au passage à l'an 2000 ont essentiellement consisté à :

a) Identifier et diffuser, avec la documentation correspondante, tous les microprogrammes appropriés et toutes les mises à jour ou réparations de systèmes d'exploitation pour tout le matériel informatique utilisé par les bureaux de l'UNICEF partout dans le monde;

b) Identifier et diffuser, avec la documentation correspondante, toutes les retouches ou réparations logicielles appropriées pour toutes les applications de bureau-tique standard utilisées dans les bureaux de l'UNICEF partout dans le monde;

c) Mettre en oeuvre un plan de remplacement des systèmes généraux non compatibles 2000 par des systèmes compatibles;

d) Publier en permanence les dernières informations disponibles sur l'état de compatibilité et la certification 2000 par les fournisseurs de produits et services informatiques utilisés par l'UNICEF;

e) Établir un plan d'«essais en direct» auxquels participeront trois services du siège, les bureaux régionaux et un certain nombre d'autres bureaux extérieurs et qui seront effectuées du 29 juillet au 2 août 1999 pour vérifier

la compatibilité à tous les niveaux des échanges entre applications;

f) Enclencher un processus de sensibilisation des multiples établissements – banques, prestataires de services et fournisseurs – avec lesquels l'UNICEF est en relation d'affaires en vue de déceler les risques éventuels et de mettre sur pied une forme ou une autre de plan d'intervention;

g) Mettre la dernière main aux directives à adresser aux bureaux extérieurs à propos de la collaboration avec le réseau des coordonnateurs résidents des Nations Unies pour analyser les risques d'interruption des opérations et d'insécurité pour le personnel dans les pays, et pour prendre les mesures qui s'imposent, le cas échéant;

h) Engager avec le PNUD des consultations sur la planification et la gestion de la trésorerie dans les bureaux extérieurs. Un stage de formation organisé en 1998-1999 à l'intention des nouveaux représentants et d'autres cadres supérieurs des bureaux extérieurs a permis d'examiner les conséquences sur le plan de la sécurité du passage à l'an 2000 et de communiquer aux participants les éléments d'information réunis par le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité;

i) Organiser en 1998-1999 des inspections de sécurité sur le terrain qui ont permis de mettre en relief les risques liés au passage à l'an 2000 sur le plan de la sécurité et les mesures qui peuvent être prises pour atténuer ces risques;

j) Demander à chaque bureau de pays de l'UNICEF de signaler les mesures que l'ensemble des organismes des Nations Unies dans le pays ont prises en ce qui concerne la sécurité et la continuité des opérations ainsi que les mesures prises par le bureau de l'UNICEF lui-même;

k) Doter tous les bureaux de pays de l'UNICEF d'au moins un téléphone par satellite en état de fonctionnement d'ici à l'automne 1999, et s'assurer périodiquement du bon fonctionnement de ce matériel;

l) Avant la fin de 1999, placer le Centre des opérations de l'UNICEF en état d'alerte maximale en prévision de toute crise liée au passage à l'an 2000, et le maintenir en état d'alerte aussi longtemps que nécessaire en 2000.

29. Du 29 juillet au 2 août 1999, on a effectué un exercice réel de simulation durant lequel, après avoir sauvegardé tous les systèmes, on a réinitialisé les horloges des systèmes à la date du 30 décembre en synchronisation avec les fuseaux horaires des bureaux qui, partout dans le monde,

participaient à l'exercice. Dans chacun de ces bureaux, les utilisateurs pilotes ont entré des données et simulé une activité intense dans les bases de données d'essai des applications afin de créer des scénarios réels. Le fonctionnement de chaque application a été enregistré ou reproduit au cours des calculs basés sur la date. On a ensuite progressivement arrêté les systèmes avant de rétablir leur mode normal d'exploitation. L'analyse des résultats du test permet à l'UNICEF d'affirmer que son infrastructure informatique ne sera pas perturbée par le passage à l'an 2000.

Fonds des Nations Unies pour la population

30. Afin de préparer le personnel du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) à faire face aux éventuels problèmes de compatibilité 2000, une séance d'information a été organisée pour expliquer la nature du problème, la manière dont la presse en rend compte et ce que le FNUAP fait pour le régler. D'autres séances sont prévues pour tenir le personnel pleinement informé de l'état de préparation du Fonds au passage à l'an 2000. Une circulaire a été adressée à tous les bureaux extérieurs pour les informer des risques liés au passage à l'an 2000 et de la manière dont ils doivent s'y préparer.

31. S'agissant du matériel et des logiciels, le FNUAP dispose de six ordinateurs Sun fonctionnant sur Solaris. Un programme fourni par le fabricant et spécialement conçu pour diagnostiquer les problèmes de compatibilité 2000 a été lancé sur chacun de ces serveurs pour détecter les éléments non compatibles. Ce test a permis de déterminer non seulement les éléments et modules non compatibles mais également les retouches logicielles nécessaires pour assurer la compatibilité des ordinateurs. L'on procède actuellement à l'installation de ces retouches sur les ordinateurs, qui tous devraient être compatibles 2000 le 15 juillet 1999 au plus tard. Le FNUAP possède aussi quatre serveurs Novell qui ne sont pas compatibles et que l'on est en train de désinstaller. Les autres serveurs Novell nécessitent des retouches logicielles, qui ont été identifiées et achetées et dont l'installation est prévue pour la première semaine de juillet 1999. Le FNUAP dispose par ailleurs d'environ 300 ordinateurs personnels, qui ont tous fait l'objet de tests de compatibilité 2000. Sur certains appareils, le système de gestion de base des entrées/sorties (BIOS) s'est révélé non compatible, mais ce problème a été réglé sur tous ces ordinateurs. La principale application utilisée par le FNUAP au siège, le PRMS, a fait l'objet de tests de compatibilité et s'est révélée compatible. Le FNUAP utilise Netscape Suite Spot pour la messagerie

(courrier électronique), la planification du temps (fonctions de calendrier) et la navigation sur le Web. Les modules de ce logiciel qui ne sont pas tout à fait compatibles 2000 sont remis à niveau. S'agissant de la téléphonie, le FNUAP utilise un autocommutateur privé automatique (raccordé au réseau) de marque Siemens Saturn IIe, qui s'est révélé non compatible 2000, et un système de messagerie vocale Octel, qui ne l'est pas non plus.

32. Un essai de compatibilité 2000 en exploitation a été effectué en réel les 15 et 16 juillet 1999 sur tous les appareils et les principaux systèmes du FNUAP au siège. Les systèmes dont la non-compatibilité était connue ont fait l'objet d'essais visant à déterminer les conséquences de cette non-compatibilité. Les systèmes qui se sont révélés compatibles ont également fait l'objet d'essais visant à vérifier et attester cette compatibilité.

33. Un programme permettant de vérifier la compatibilité de tous les ordinateurs personnels et serveurs a été envoyé à tous les bureaux extérieurs du FNUAP. Les différents bureaux de pays sont en train de prendre les mesures voulues pour remédier aux cas de non-compatibilité matérielle ou logicielle. La principale application utilisée dans les bureaux extérieurs du FNUAP, l'UNIFOS, a fait l'objet de tests qui ont montré qu'elle était compatible 2000.

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

34. Sur le plan informatique, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a recensé toutes les activités nécessaires pour régler le problème du passage à l'an 2000, et un montant de 650 000 dollars est jugé nécessaire pour mener à bien ces activités. Toutes les banques auprès desquelles l'UNRWA a ouvert des comptes importants ont confirmé qu'elles étaient prêtes pour le passage à l'an 2000. Il a également été confirmé que tous les systèmes bancaires en ligne utilisés par l'Office sont compatibles 2000.

35. La compatibilité 2000 de toutes les applications informatiques utilisées par l'UNRWA a été certifiée. Tous les appareils contenant des microprocesseurs – standards téléphoniques, télécopieuses, photocopieuses, ascenseurs, etc. – ont été vérifiés et l'on a remplacé ceux qui n'étaient pas compatibles 2000.

36. Il a été demandé aux banques concernées et aux fournisseurs d'adresser à l'UNRWA des copies sur papier des états financiers. Toutes les citernes de carburant et les réservoirs d'eau seront remplis à la fin décembre 1999.

37. Des circulaires ont été distribuées à tout le personnel pour appeler son attention sur la question du passage à l'an 2000. Des membres de l'équipe chargée de la sécurité assurent la liaison avec les responsables des questions de sécurité dans la zone d'opérations de l'UNRWA pour tout ce qui concerne la planification des interventions d'urgence en cas de troubles civils ou d'interruption de services essentiels. Des équipes chargées de la question du passage à l'an 2000 ont été constituées dans tous les bureaux du siège et les bureaux extérieurs dans la zone d'opérations de l'Office. Les membres des équipes devront être présents durant le passage à l'an 2000 afin d'observer la situation et de pouvoir intervenir en cas d'incident.

Programme des Nations Unies pour l'environnement et Centre des Nations Unies pour les établissements humains

38. La structure opérationnelle chargée de régler le problème du passage à l'an 2000 comprend un comité directeur (le Comité des innovations technologiques, composé de représentants de l'Office des Nations Unies à Nairobi, du PNUE et d'Habitat, et bien au fait tant de l'état des technologies de l'information que du fonctionnement des organisations), qui suit l'évolution de la question et donne aux cadres supérieurs des conseils sur les mesures à prendre, et une équipe spéciale «an 2000», qui s'occupe de la compatibilité 2000 et des plans d'intervention. L'équipe spéciale a établi un plan d'action à cinq phases (sensibilisation, cadre de gestion, inventaire et analyse, application et intervention) adapté aux besoins de l'Office des Nations Unies à Nairobi, du PNUE et d'Habitat, ainsi qu'aux besoins des bureaux extérieurs de ces organismes. D'autres organismes des Nations Unies opérant au Kenya – l'UNICEF, le PNUD et le Programme alimentaire mondial (PAM), en particulier – ont été contactés pour déterminer les possibilités d'actions communes.

39. L'inventaire de tous les matériels, logiciels, applications internes et appareils contenant des microprocesseurs a été mené à bien pour l'Office des Nations Unies à Nairobi, le PNUE et Habitat à Nairobi même, mais il n'est pas encore achevé pour les bureaux extérieurs du PNUE et d'Habitat. Il en va de même pour l'inventaire de tous les fournisseurs extérieurs ainsi que des contrats/licences

(inventaires achevés à Nairobi mais en cours pour les bureaux extérieurs). La liste des interfaces entre systèmes internes et entre systèmes internes et externes a été dressée en avril 1999. Les systèmes vitaux ont été identifiés pour Nairobi le 1er mars 1999 et des priorités ont été établies. Il a été fait appel à des consultants extérieurs pour procéder aux réparations logicielles. Des lettres ont été adressées en mars 1999 aux fournisseurs d'électricité, de télécommunications et de services bancaires ainsi qu'aux hôpitaux, à la mairie de Nairobi, à l'économat et à l'Association du transport aérien international.

40. L'Office des Nations Unies à Nairobi, le PNUE et Habitat ont adopté comme logiciels standard Windows 95 pour le système d'exploitation, Microsoft Office 97 pour les applications bureautiques de base et Pegasus 3.1 pour le courrier électronique. La conversion des applications vitales (états de paie et comptabilité) est en cours et devait être achevée vers le milieu de septembre 1999, et l'on prépare actuellement le remplacement du logiciel de gestion des achats. Près de 500 ordinateurs ont été achetés pour remplacer le parc informatique non compatible et leur distribution devait s'achever en septembre 1999. Les serveurs essentiels ont été rendus compatibles 2000 et l'on a entrepris de remettre à niveau le réseau local en le dotant de matériels et de logiciels compatibles 2000. L'autocommutateur privé (raccordé au réseau) est compatible et l'on s'emploie actuellement à assurer la compatibilité du système de messagerie vocale.

41. L'équipe spéciale comptait avoir achevé à la fin du mois de juillet un bilan des systèmes qui risquaient de poser des problèmes parce qu'ils n'auraient pas été réparés à temps. Des plans d'intervention devaient ensuite être établis et constamment modifiés en fonction des décisions du Comité de coordination du passage à l'an 2000 au Kenya et des plans d'intervention qu'il est en train d'établir. Ces mesures seraient en outre coordonnées par une équipe spéciale interorganisations qui a commencé à fonctionner en juillet 1999.

Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

42. Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) signale que tous les systèmes informatiques dont il a la charge ont été rendus compatibles 2000. Le PNUCID a entrepris ce travail dès 1993, par le remodelage de ses systèmes d'information et le renouvellement de ses matériels et logiciels. Désormais, la compatibilité 2000 de ses matériels et du système

d'exploitation et des principaux logiciels qu'il utilise est garantie par les fournisseurs.

43. L'administration du PNUCID, y compris les réseaux informatiques et les services de réseau local (dans leurs éléments matériels et logiciels), est confiée à l'Office des Nations Unies à Vienne.

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

44. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a achevé l'inventaire et l'étude de compatibilité de ses systèmes d'information internes (matériels et logiciels) au siège, dans deux bureaux décentralisés et dans un bureau extérieur, et il attend les inventaires de deux bureaux décentralisés et deux bureaux extérieurs. Tous les systèmes informatiques propres au Bureau ont été vérifiés et, le cas échéant, réécrits en code compatible 2000. La certification «An 2000» de tous les systèmes de l'UNOPS au siège, dans les bureaux décentralisés et dans les bureaux extérieurs sera menée à bien en octobre. La certification «An 2000» du bâtiment Chrysler, où l'UNOPS emménagera en septembre, a été confirmée auprès du gérant de l'immeuble. S'agissant du SIG, sa certification par l'ONU ne devrait pas tarder³.

45. Conjointement avec le PNUD, l'UNOPS a préparé un programme Internet d'information sur le passage à l'an 2000 pour aider ses bureaux et les responsables de ses projets à identifier les risques liés à cet événement et à en atténuer les effets éventuels. Cette information, qui est aussi distribuée sur un CD-ROM contenant également des outils de diagnostic, est accessible par le site Intranet de l'UNOPS.

46. L'UNOPS prépare actuellement des plans d'intervention et des orientations propres à aider ses bureaux et les responsables de ses projets à atténuer les effets des risques liés au passage à l'an 2000. Des directives seront données à cet effet et l'information pertinente sera accessible en ligne et sur CD-ROM.

47. Afin que les efforts qu'il déploie au plan interne pour se préparer au passage à l'an 2000 et pour protéger les intérêts de ses partenaires soient dûment examinés, l'UNOPS a créé un groupe consultatif chargé de cette question.

Programme alimentaire mondial

48. Le PAM est un organisme d'aide humanitaire qui intervient principalement en cas de situation d'urgence complexe. Il a pour vocation d'acheminer des produits alimentaires en vrac aux populations bénéficiaires. Ses opérations mettent souvent en oeuvre une logistique élaborée. À la veille du passage à l'an 2000, l'objectif du PAM est donc de prévenir toute interruption des livraisons de vivres et d'assurer la sécurité de ses ressources humaines et de ses biens. La démarche qu'il a adoptée suit les recommandations formulées par le Conseil économique et social dans sa résolution 1998/45 du 31 juillet 1998 (sensibilisation, appréciation du problème, solution au problème, dispositif d'intervention).

49. Le PAM a reconnu dès 1997 la nécessité de prévenir les risques potentiels de dysfonctionnements liés au passage à l'an 2000. Il a commencé à vérifier que ses systèmes informatiques et l'environnement dans lequel il opère peuvent faire face à l'échéance. Comme il possède plus de 80 bureaux de pays et autant de bureaux auxiliaires, le degré de préparation de ses diverses antennes varie considérablement. Certains sites sont mieux armés contre d'éventuelles défaillances, d'autres devraient pouvoir franchir le cap, étant déjà habitués à pallier de fréquentes pénuries.

50. Le Sous-Groupe administratif du PAM, composé de hauts fonctionnaires et présidé par le Directeur exécutif adjoint, s'est constitué en Comité directeur pour le passage à l'an 2000. Un descriptif de projet a été établi qui énonce les objectifs à poursuivre, répartit les responsabilités et définit un plan d'action assorti d'un calendrier d'exécution. Une équipe de gestion du passage à l'an 2000, composée de quatre personnes spécialement recrutées à cet effet, et une centaine de membres du personnel permanent remplissant les fonctions de chargés de liaison et de coordonnateurs dans les bureaux de pays, les bureaux régionaux et les divisions du siège, assistent la hiérarchie en vue du passage à l'an 2000.

51. À la mi-octobre 1999, le PAM avait reçu environ 90 % des inventaires, 80 % des plans d'action et 70 % des plans d'urgence, et les examinait sous l'angle de leurs incidences à l'échelle régionale ou pour le secteur privé. L'accent sera mis à l'avenir sur la mise en oeuvre des plans d'urgence. Les tests de conformité des systèmes informatiques sont pratiquement terminés. Les systèmes de télécommunications mondiaux sont aussi en cours de validation, qu'il s'agisse des liaisons téléphoniques par satellite, des postes émetteurs-récepteurs de radio ou des services télex.

52. Un budget a été établi pour le passage à l'an 2000. Le coût des plans d'action et d'urgence est actuellement

évalué à 1,3 million de dollars environ avec en plus des dépenses d'appui de l'ordre de 360 000 dollars, sans compter les heures de travail que les membres du personnel permanent du PAM consacrent au problème de l'an 2000. Des crédits seront attribués aux bureaux de pays et aux divisions du siège pour acheter par délégation de pouvoir le matériel nécessaire aux travaux d'adaptation.

53. Comme l'a demandé le Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA) à sa réunion de haut niveau de mars 1999, le PAM a pris l'initiative de coordonner la préparation à l'an 2000, en particulier avec le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) et l'UNICEF. Des consultations sont en cours sur le terrain et des échanges de vues informels ont également été initiés entre les sièges des organisations intéressées pour faire le point sur les problèmes communs. Trois groupes de travail ont été établis avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA) pour mieux harmoniser les travaux et s'entraider dans les domaines des infrastructures (y compris la sécurité), de la finance (dont la banque) et de la gestion du personnel.

54. Le personnel du PAM est tenu régulièrement informé de l'évolution des préparatifs au moyen d'un bulletin mensuel sur le passage à l'an 2000. Ce problème a fait l'objet d'une séance d'information à l'occasion d'une réunion générale du personnel, en septembre. Les fonctionnaires sont incités à prendre les précautions qu'ils jugent nécessaires en fonction de leur situation particulière.

55. Une cellule de crise est en cours de formation au siège. Ses membres seront à leur poste ou sous astreinte pendant la période de transition afin d'aider les bureaux de pays, les services du siège et les fonctionnaires qui pourraient faire appel à eux. Des cellules analogues sont mises sur pied dans les bureaux de pays.

Centre international de calcul

56. En sa qualité de prestataire de services opérationnels et de services d'appui informatiques à 28 organisations internationales, le CIC a donné la plus haute priorité à la conformité à l'an 2000.

57. L'importance primordiale du projet d'adaptation à l'an 2000 a été reconnue dès 1994 et les travaux nécessaires se sont terminés en juin 1999. Plusieurs réunions d'information ont été organisées à l'intention du Comité de gestion, du Groupe d'utilisateurs techniques du CIC et d'autres organes [CCQA(FB), réunion de haut niveau du

CCQA et Comité de coordination des systèmes informatiques (CCSI)].

58. Étant donné l'impact qu'il pourrait avoir sur les travaux des organisations participantes, le CIC a demandé à ce que des experts indépendants étudient le projet. Cette étude, qui a été effectuée par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) en mai 1999, a confirmé que la démarche adoptée par le CIC était conforme aux meilleures pratiques et que le risque de non-conformité était faible car limité aux contrecoups des défaillances éventuelles de produits et de services émanant de fournisseurs externes.

59. Le CIC et les organismes qu'il dessert ont procédé à plusieurs tests de conformité sur l'ensemble des systèmes. Ces tests ont permis notamment de mettre à l'épreuve les plans et les matériels de sauvegarde du CIC ainsi que plusieurs des plans d'urgence à appliquer en cas de perturbation des services.

60. Un régime d'exploitation pour la période de transition à l'an 2000 a été approuvé par le Comité de gestion du CIC en septembre 1999.

III. Mesures prises par les institutions spécialisées et les organismes apparentés

Organisation internationale du Travail

61. Afin de résoudre les problèmes potentiels liés au passage à l'an 2000, un projet de mise en conformité de l'Organisation internationale du Travail (OIT) a été mis sur pied et doté des effectifs nécessaires il y a plus de deux ans. Ce projet vise à assurer une transition sans heurt, de sorte que le fonctionnement de l'Organisation ne soit pas trop perturbé au début du mois de janvier 2000. Il s'agit aussi de garantir que le matériel, les logiciels et autres équipements dotés de composants électroniques utilisés au siège, dans les bureaux extérieurs et par les équipes multidisciplinaires soient aptes à reconnaître les dates postérieures à 1999.

62. Le projet a été divisé en 23 sous-projets portant sur les divers aspects ci-après :

- a) Ordinateurs centraux, serveurs et ordinateurs de bureau;
- b) Logiciels, y compris systèmes d'exploitation, progiciels et applications;

c) Appui informatique sur réseau et raccordements à Internet;

d) Matériel non informatique, comme les centraux téléphoniques et les ascenseurs;

e) Plans de veille pour la phase transitoire;

f) Plans d'urgence;

g) Actions de sensibilisation et d'information en direction du personnel

63. À ce stade, neuf des sous-projets sont terminés et validés et neuf autres sont en bonne voie d'achèvement. Cinq sous-projets sont particulièrement suivis par l'administration. Le projet global est terminé à 92 %. On estime que tous les risques et vulnérabilités sont maîtrisés pour les activités indispensables à la mission.

64. Ces travaux ont été supervisés par un comité directeur du passage à l'an 2000. Un comité de veille, qui réunit des représentants des grands départements de l'Organisation, sera chargé de résoudre les problèmes de continuité opérationnelle et de bien-être du personnel en cas de défaillances ou de perturbations induites par des facteurs externes.

65. L'OIT fait régulièrement le point sur l'état de préparation au passage à l'an 2000 et donne des conseils en la matière sur son réseau Intranet à l'intention de l'administration et du personnel. Lors des semaines à venir, des circulaires et des directives officielles expliqueront à l'encadrement et aux fonctionnaires dans toute l'Organisation les problèmes liés à la transition, et une réunion du personnel sera organisée pour informer les fonctionnaires des opérations prévues pour la fin de l'année et des conséquences que le passage à l'an 2000 pourrait avoir pour eux personnellement, et leur donner des directives en la matière.

66. Un groupe spécial trilingue d'assistance «an 2000» sera mis en place et doté d'effectifs 24 heures sur 24 pendant la période charnière, de la mi-décembre au début du mois de janvier, pour répondre aux préoccupations, questions ou problèmes des fonctionnaires en poste au siège, à Genève, et dans les bureaux extérieurs du monde entier.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

67. À la Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), on a commencé à s'attaquer

au bogue de l'an 2000 en juin 1997 avec un inventaire de tout l'équipement informatique au siège et dans les bureaux décentralisés dont le but était de diagnostiquer les cas de non-conformité et d'élaborer un plan propre à y remédier. À ce jour, tous les matériels et les logiciels non conformes ont été remplacés et 89 % de toutes les applications incompatibles ont été rectifiées. La mise à niveau des applications restantes devrait être terminée avant l'échéance de la fin de l'année.

68. À la mi-juin ont démarré des travaux visant à régler un certain nombre de problèmes de conformité référencés par Microsoft et d'autres fournisseurs de logiciels pendant le premier semestre de 1999, et les logiciels incompatibles sont actuellement retouchés. Bien que ces problèmes aient été diagnostiqués tardivement, les travaux de correction devraient être terminés à la fin de l'année.

69. Outre les travaux visant à assurer le bon fonctionnement des infrastructures et des systèmes de la FAO en 2000 et les années suivantes, le projet de passage à l'an 2000 prévoyait une campagne de sensibilisation destinée à alerter les États membres de la FAO des problèmes que risque de poser le bogue de l'an 2000 pour l'agriculture et le secteur alimentaire. Dans le même but, une brochure sur l'alimentation, l'agriculture et le bogue de l'an 2000 a été largement diffusée, et affichée sur le site Web de la FAO.

70. Une campagne de sensibilisation a également été conduite en interne pour informer les membres du personnel des activités d'adaptation à l'an 2000 qui les touchent directement ou qui concernent leur poste de travail. Un site Intranet a été élaboré à cette fin, avec des pages d'information consacrées à l'état de préparation individuel des fonctionnaires et de leurs familles.

71. Un plan de fin d'année est en cours d'élaboration. Le but de ce plan est d'éviter ou du moins de réduire au minimum les problèmes du passage à l'an 2000, en particulier les problèmes de transition ou les problèmes qui, s'ils ne sont pas immédiatement corrigés, pourraient porter préjudice à des personnes ou à des biens. Ce plan prévoit la mise en veilleuse et/ou la fermeture des infrastructures de la FAO autour de minuit le 31 décembre.

72. Le projet «an 2000» a bénéficié de la coopération d'autres organismes des Nations Unies, qui ont échangé des informations, de la documentation et des bilans sur les pratiques qui se sont révélées les meilleures. Une étroite coopération s'est notamment mise en place avec les autres organismes dont le siège est à Rome. Elle a débouché sur la création de trois groupes de travail conjoints (FAO, PAM et FIDA) chargés respectivement des questions financières et budgétaires, des questions relatives au bien-

être du personnel et des questions relatives aux infrastructures.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

73. À l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), les travaux d'adaptation des différents systèmes au passage à l'an 2000 sont à jour. Des rapports d'activité ont été envoyés aux États Membres à chaque session des organes directeurs. Ces travaux ont porté essentiellement sur les systèmes indispensables : systèmes informatiques centraux, notamment ceux relatifs aux finances, au budget, aux ressources humaines et aux services de paie, serveurs et applications de réseau et micro-ordinateurs. En outre, un gros effort a été consacré aux autres systèmes et services dont dépend le bon fonctionnement de l'UNESCO au quotidien, comme l'alimentation en énergie, les services téléphoniques et la climatisation. Une attention particulière a été apportée aux bureaux extérieurs, où les préparatifs sont conduits en étroite coopération avec les autres organismes des Nations Unies présents sur le terrain.

74. Au vu des résultats déjà accomplis et des activités en cours, les travaux devraient s'achever à temps. Des plans d'urgence ont été établis pour faire face aux problèmes que risquent d'induire la complexité du processus et l'intervention de facteurs externes qui ne sont pas du ressort de l'UNESCO.

75. En outre, une masse d'informations a été publiée par le biais du site Web de l'UNESCO afin de sensibiliser les États Membres au bogue de l'an 2000 et de les aider à définir et à prévenir les problèmes éventuels.

Organisation de l'aviation civile internationale

76. Au secrétariat de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), il y a déjà un certain temps que les travaux ont démarré pour vérifier que les systèmes internes sont conformes et pour adapter ceux qui ne le sont pas. Le projet avance comme prévu et dans les limites du budget alloué. Il ne reste plus que quelques tâches à accomplir, qui devraient se terminer au début du mois de décembre 1999.

77. Les bureaux régionaux que l'OACI possède dans le monde ont également confirmé que toutes leurs configurations étaient conformes.

78. Soucieuse de sensibiliser ses États contractants au problème, l'OACI a mis au point un plan d'action complet pour le passage à l'an 2000. Elle s'est surtout attachée à diffuser des informations, à faire oeuvre de sensibilisation, à mesurer les progrès accomplis et à aider les États à élaborer des plans d'urgence. Pour obtenir le détail ou le récapitulatif de ces activités, consulter le site <http://www.icao.int/y2k>, sur le World Wide Web.

Organisation mondiale de la santé

79. En 1997, le Comité de contrôle informatique de l'OMS a examiné le problème du passage à l'an 2000 et publié des directives pour :

- a) Alerter et sensibiliser son personnel;
- b) Donner des indications sur la nature et l'ampleur du problème;
- c) Indiquer comment le résoudre.

En 1998, le Comité a publié un guide d'évaluation à l'intention des administrateurs de programme, qu'ils soient ou non informaticiens.

80. L'OMS s'efforce depuis 1997 de préparer progressivement son système central au passage à l'an 2000. Par ses directives et son guide d'évaluation, elle a également fait connaître aux administrateurs les précautions qu'ils doivent prendre avec tel ou tel système ou avec des systèmes anciens qu'ils ne pourront continuer d'utiliser que s'ils prennent les mesures qui s'imposent. Les systèmes de l'OMS ont été ou seront bientôt soumis à des essais de conformité. Les essais qui ont été menés jusqu'à présent ont donné des résultats satisfaisants. Certains des grands systèmes de l'OMS sont exploités par le Centre international de calcul, qui a pris les mesures nécessaires.

81. Dans le domaine des achats, toutes les autorisations émises depuis 1997 stipulent à l'intention des fournisseurs que leur matériel doit être conçu pour fonctionner en l'an 2000. En ce qui concerne l'infrastructure des bâtiments, l'OMS a fait homologuer par les fournisseurs quelques appareils cruciaux tels que les ascenseurs et les systèmes de sécurité.

Fonds monétaire international

82. Au niveau interne, les grands systèmes informatiques, les bâtiments et les installations du siège ont été soumis à des essais en vue du passage à l'an 2000; les mi-

cro-ordinateurs et l'infrastructure du réseau ont été homologués. Les travaux concernant les petits systèmes sont achevés ou doivent l'être avant la fin du mois. Le FMI a également établi un inventaire de tous les systèmes ou applications utilisateurs qui ne relèvent pas de son Bureau des services des technologies de l'information. Sur les 122 systèmes utilisés, aucun n'est relié à des systèmes qui soient cruciaux pour les activités de l'institution. Vingt-huit des systèmes ou applications utilisateurs ont été jugés importants ou très importants pour le travail quotidien des utilisateurs, et seuls quatre n'ont pas encore été certifiés conformes aux normes requises pour le passage à l'an 2000 par leurs vendeurs. Le coordonnateur de la préparation au passage à l'an 2000 devra présenter un plan d'urgence pour les éléments qui n'étaient pas certifiés conformes au 1er novembre 1999.

83. Les représentants résidents et les bureaux extérieurs reçoivent actuellement de nouveaux ordinateurs personnels et, le cas échéant, de nouveaux serveurs qui seront tous installés avant la fin du mois de novembre. Le Fonds envoie également des générateurs et des téléphones satellite à certains de ses postes et bureaux extérieurs, en fonction des risques encourus dans les pays où ils se trouvent.

84. En ce qui concerne les voyages de fin d'année, le Département de la technologie et des services généraux a fait distribuer à tous les fonctionnaires l'avis émis par le responsable de la coordination des mesures de sécurité à l'ONU. Sans interdire les voyages durant la période considérée, il prévient les voyageurs de perturbations éventuelles de services essentiels et les encourage à prendre les dispositions nécessaires.

85. Pour ce qui est de ses relations avec ses États membres, le FMI a créé un fonds temporaire qui doit lui permettre d'apporter rapidement un financement à des pays en proie à des difficultés de balance des paiements du fait d'une perte de confiance ou d'autres problèmes résultant de pannes réelles ou potentielles des systèmes informatiques liées au passage à l'an 2000. Ce fonds est devenu opérationnel le 15 octobre 1999 et il doit être supprimé le 31 mars 2000. Sa création est le fruit d'une collaboration avec le personnel de la Banque mondiale, qui a évalué les incidences économiques potentielles de la préparation, ou de l'absence de préparation des États membres au passage à l'an 2000.

Union internationale des télécommunications

86. Les télécommunications mondiales dépendent du fonctionnement harmonieux des interconnexions entre les diverses compagnies de téléphone nationales et internationales. Le problème du passage à l'an 2000 a une dimension internationale et il pose des difficultés considérables. En mars 1998, le Groupe d'étude du Secteur de la normalisation de l'UIT a créé une équipe spéciale chargée de la gestion du passage à l'an 2000 dont l'objectif était de sensibiliser les sociétés de télécommunication au problème, de leur donner des conseils et de leur apporter un appui pratique de façon à ce qu'elles se communiquent les unes aux autres les moyens d'assurer une transition aussi harmonieuse que possible à l'an 2000 et que l'on sache où en sont leurs préparatifs.

87. Par la suite, la Conférence mondiale de développement des télécommunications (Valetta, 1998) a mis la question à l'ordre du jour du Bureau de développement des télécommunications, lui demandant de la traiter d'urgence et d'apporter une assistance technique aux pays en développement. Les activités de l'UIT concernant le passage à l'an 2000 font l'objet d'une collaboration entre son équipe spéciale, ses différents secteurs, les sociétés de télécommunication, d'autres organisations internationales telles que le PNUD et la Banque mondiale et des organisations régionales de télécommunication.

88. L'ignorance du problème du passage à l'an 2000 est l'un des principaux obstacles et il doit être surmonté pour que les sociétés de télécommunication puissent lancer des projets et, le cas échéant, puiser dans les fonds disponibles à l'échelon international. L'UIT consacre une part significative de ses activités à la vulgarisation ainsi qu'à la conception et la mise en oeuvre de programmes de gestion du passage à l'an 2000 pour des sociétés de télécommunication. Elle a notamment établi et largement diffusé des guides et outils concernant les essais de conformité et la continuité des services fournis. Une série d'ateliers conçus pour répondre aux problèmes particuliers de chaque région ont été organisés dans le monde entier, rassemblant des opérateurs, des fabricants et des spécialistes de l'essai et de la prévoyance.

89. Le site Web de l'UIT concernant le passage à l'an 2000 (<http://www.itu.int/y2k>) est un véritable lieu d'échange d'informations où l'on trouve des renseignements sur l'état de préparation des sociétés de télécommunication. Il présente notamment une enquête sur ce sujet pour laquelle l'UIT a reçu à ce jour 570 réponses émanant de 160 pays et représentant près de 480 sociétés de télécommunication. Un récapitulatif des réponses peut être consulté sur le segment public du site de l'UIT, et la totalité des résultats est accessible par un groupe plus

restreint d'utilisateurs. Il s'agit là de la seule source publique de données récapitulant l'état de préparation des sociétés de télécommunication. Le site est donc très consulté par ces sociétés, par les groupes de consommateurs et par les organes sectoriels chargés de gérer le passage à l'an 2000. Un segment restreint auquel n'ont accès que les sociétés de télécommunication donne des informations complètes sur le questionnaire et offre la possibilité d'actualiser électroniquement l'information concernant les essais accomplis. Ce site a été consulté 140 000 fois par mois durant la première moitié de l'année 1999.

90. Pour renforcer la confiance dans l'intégrité du système mondial de télécommunications, l'UIT a facilité des essais poussés d'interopérabilité entre sociétés de télécommunication. Leur but est de vérifier que l'on pourra, lors du passage à l'an 2000 et à quelques autres moments, effectuer des télécommunications internationales sans que le réseau ne s'en ressente. Un grand nombre d'exploitants venant de toutes les régions ont participé à ces tests, qui ont été menés à bien sur 35 types de commutateurs provenant de huit fabricants différents. Il est encourageant de noter que l'on n'a constaté aucune anomalie en ce qui concerne la préparation à l'an 2000.

91. La communauté des télécommunications ne doute pas que le passage à l'an 2000 se fera sans perturbation des communications. Les plus gros exploitants ont déjà adapté leur équipement et ils en sont actuellement à prévoir des solutions en cas d'urgence. L'UIT concentre en revanche ses efforts sur les pays en développement et les pays à économie en transition, où des difficultés continuent de se poser. Elle conseille leurs exploitants et les aide à agir au mieux pendant la période restante. Elle a également fourni une aide spécialisée à 30 pays, à leur demande. De brèves missions d'experts ont ainsi été organisées pour aider des pays en développement à gérer le passage à l'an 2000, à évaluer leur degré de préparation, à mener des essais et à prévoir des solutions de repli. Une formation aux essais et à la planification de solutions d'urgence a également été dispensée.

92. L'UIT est en train d'établir un système d'alerte rapide qui exploitera le décalage horaire. L'objectif est de surveiller la situation dans les différents fuseaux horaires en «suivant le soleil». Les sociétés de télécommunication qui participent au système doivent signaler les développements positifs ou les anomalies à minuit trente le premier janvier 2000 et à midi le premier jour ouvrable de l'an 2000. Ce qui se sera produit dans la région Asie et Pacifique (où, sur une plage de six à huit heures, 90% de tous les types de commutateur et de matériel de transmission

seront en fonctionnement) donnera aux autres pays des indications leur permettant de prendre des mesures.

Union postale universelle

93. Le Bureau international de l'Union postale universelle (UPU) a créé en décembre 1998 une équipe spéciale de gestion du passage à l'an 2000. Présidée par le Directeur général adjoint de l'UPU, elle se réunit régulièrement depuis janvier 1999 pour faire le point des préparatifs pour la transition d'un siècle à l'autre.

94. L'équipe spéciale déploie son activité sur deux volets. En premier lieu, elle supervise les préparatifs internes du Bureau international visant à ce que tous les systèmes essentiels du Bureau fonctionnent harmonieusement durant la transition de fin d'année et, en deuxième lieu, elle mène des activités externes à l'intention des administrations des postes qui sont membres de l'UPU.

95. Sur le plan interne, les préparatifs du passage à l'an 2000 consistent à : faire l'inventaire de tous les systèmes ou applications informatiques et des circuits intégrés; définir l'importance des applications et systèmes informatiques, les vérifier les uns après les autres en commençant par les plus importants pour finir par ceux qui le sont moins, procéder aux ajustements nécessaires, obtenir des fournisseurs la garantie que le matériel comportant des systèmes intégrés fonctionnera en l'an 2000; et prévoir des solutions d'urgence pour les systèmes cruciaux. La plupart de ces activités sont achevées et elles le seront toutes d'ici à la fin du mois de novembre 1999.

96. Sur le plan externe, le Bureau a envoyé à toutes les administrations des postes qui sont membres de l'UPU un questionnaire leur demandant de faire le point de leurs préparatifs en vue du passage à l'an 2000. Les réponses ont été entrées dans une base de données figurant sur un site Web, où les membres de l'UPU peuvent les consulter. Des projets d'assistance technique ciblés ont été élaborés pour les administrations qui en avaient fait la demande.

97. L'équipe a également étudié les informations fournies par d'autres organismes des Nations Unies et par le Comité de coordination des systèmes d'information sur la question du passage à l'an 2000, et elle a répondu à de nombreuses demandes d'information sur l'état de préparation des postes.

98. L'UPU estime qu'elle a traité la question du passage à l'an 2000 avec sérieux et de façon complète. Elle continuera à s'employer à faire en sorte que le passage à l'an

2000 soit aussi harmonieux que possible, pour elle-même et pour ses membres, les administrations des postes.

Organisation maritime internationale

99. Au cours de l'année, l'OMI a consacré du temps et des ressources à planifier, analyser, acheter, remplacer et modifier ses systèmes informatiques qui n'étaient pas prêts pour l'an 2000 :

a) Matériel informatique : l'OMI a remplacé tous les ordinateurs personnels et les serveurs de fichiers qui n'étaient pas conçus pour fonctionner en l'an 2000 par des appareils plus récents, qui le sont. Elle est en train de mener des essais sur les commutateurs et les noeuds concentrateurs intelligents de ses réseaux locaux pour vérifier qu'ils sont conformes;

b) Logiciel : en ce qui concerne le système d'exploitation du réseau, une version conforme a été installée. Près de 95 % des applications spéciales utilisées sur les serveurs ont été convertis ou modifiés et mis à l'essai. Les 5 % restants sont actuellement à l'examen. Les applications générales ont été remplacées par de nouvelles versions conçues pour un passage sans heurt à l'an 2000. Sur les postes de travail, tous les systèmes d'exploitation des ordinateurs personnels, les applications générales et les logiciels clients ont été mis en conformité.

100. L'OMI a également informé la communauté maritime de toutes les dates auxquelles des perturbations sont susceptibles de se produire, à savoir le 9 septembre 1999, le 1er janvier 2000, le 29 février 2000 et le 1er janvier 2001. Elle lui a également signalé les problèmes qui étaient attendus les samedi et dimanche 21 et 22 août dans le fonctionnement du système mondial de localisation pour ce qui est des aides à la navigation destinées aux navires de marines marchandes. Des présentations ont été faites à des conférences et des séminaires (Singapour, le Pirée (Grèce), Abou Dhabi) pour mieux faire connaître au secteur de la marine les problèmes liés au passage à l'an 2000.

101. L'OMI a lancé sa première alerte concernant le passage à l'an 2000 dans la circulaire, MSC/Circ.804, datée du 9 juin 1997. Elle a ensuite publié deux autres circulaires (MSC/Circ.868 du 27 mai 1998 et MSC/Circ.894 du 17 décembre 1998). Elle y exposait le problème et indiquait les mesures à prendre pour préparer les États côtiers, les bateaux et les équipages à d'éventuelles perturbations. Elle insistait également sur la nécessité d'échanger autant d'informations que possible. L'OMI a facilité la distribution aux marins d'avis locaux

sur les informations à donner au sujet de l'état de préparation des navires, et elle a encouragé l'échange d'informations sur Internet (www.ship2000.com).

102. Donnant suite à une réunion spécialement consacrée au problème du passage à l'an 2000 organisée au siège de l'OMI par les gardes-côtes des États-Unis d'Amérique et ceux de Grande-Bretagne, l'OMI a préparé un Code de bonnes pratiques (lettre circulaire No 2121, annexe 1, datée du 5 mars 1999). Ce document donne des renseignements sur la planification de solutions d'urgence et les précautions recommandées pour faire face au problème du passage à l'an 2000. Il contient trois questionnaires destinés aux sociétés de navigation, aux bateaux et aux ports ou terminaux pour s'assurer qu'ils se parent les uns les autres contre d'éventuelles perturbations liées au passage à l'an 2000. Ce code devrait permettre de prévenir des perturbations du système de transport maritime, lequel revêt une importance cruciale, d'éviter que des bateaux ne se voient refuser l'accès à des ports ou des terminaux, d'assurer la sécurité des transports maritimes et de protéger le milieu marin.

103. À la suite d'un atelier tenu le 21 septembre 1999 à Berlin au sujet des exercices de planification des solutions à apporter aux urgences maritimes liées au passage à l'an 2000, l'OMI a publié la lettre circulaire No 2158 datée du 24 septembre 1999, qui encourage les administrations à envisager de mener de tels exercices et donne des directives concernant les moyens de remédier aux perturbations qui pourraient se produire.

104. En dernier lieu, l'OMI mettra en place un système de veille interne à faire fonctionner durant la période de transition pour aider la communauté internationale et donner, sur demande, les informations contenues dans ces différentes circulaires et lettres.

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

105. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) accorde une grande importance à son projet de gestion du passage à l'an 2000. Ce projet fait l'objet d'une coordination et d'un contrôle hebdomadaires effectués conformément aux meilleures pratiques. Les essais de conformité pratiqués à deux reprises sur les applications cruciales de l'Organisation ont donné des résultats satisfaisants. L'infrastructure du réseau et les logiciels de bureau ont également été adaptés aux normes dans les délais prévus. Tous les essais sont réalisés dans des environne-

ments spécialement conçus pour s'assurer que la préparation au passage à l'an 2000 est adéquate.

106. À l'heure actuelle, le projet de préparation du passage à l'an 2000 en est dans sa phase finale de synthèse des activités menées, de préparation des plans d'intervention d'urgence et du plan de transition. On prévoit qu'un poste de commandes pour la gestion du passage à l'an 2000 sera opérationnel au début de la période de transition, de façon à parer aux incidents éventuels.

107. On trouvera également des renseignements sur les préparatifs effectués par l'OMPI en vue du passage à l'an 2000 sur le site de l'organisation (<http://www.wipo.int>).

Fonds international de développement agricole

108. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) a mis au point un programme complet pour assurer la transition sans heurt de ses opérations dans le nouveau millénaire. La phase préparatoire du programme est en cours d'achèvement et le FIDA se prépare actuellement à faire face à d'éventuelles situations d'urgence. On s'est également attaché à sensibiliser le personnel du FIDA à de telles éventualités. Le Fonds coopère à cet égard avec les institutions des Nations Unies situées à Rome afin de garantir dans la mesure du possible qu'une démarche cohérente soit appliquée.

109. Sous la direction du Vice-Président du FIDA, le programme mentionné plus haut a été lancé à la fin de 1998; il est conçu pour couvrir trois grands axes d'intervention.

110. La vulnérabilité du FIDA face aux problèmes engendrés par le passage à l'an 2000 a été évaluée, ainsi que l'incidence de composantes non compatibles éventuelles sur les activités du Fonds. Les risques auxquels est exposé le FIDA sont dus à des composantes, des systèmes informatiques et d'autres équipements qui contiennent des puces informatiques, et à des partenaires qui pourraient ne pas être prêts.

111. Les composantes internes ont fait l'objet d'inventaires et d'analyses. Bien que de nombreux vendeurs affirment être parés pour l'an 2000, la plupart publient des dénis de responsabilité afin d'indiquer qu'une telle déclaration n'est pas contraignante et qu'ils ne sauraient être tenus responsables de défauts dans leurs produits.

112. Les domaines d'activité du FIDA les plus exposés du fait de composantes internes ou d'entités externes ont été répertoriés. La compatibilité des composantes internes et des partenaires extérieurs a été évaluée et des rangs de priorité ont été définis. Cette phase a été achevée en mars 1999.

113. Des mesures ont été prises pour rectifier les systèmes internes du FIDA considérés comme non compatibles, en fonction des priorités établies lors de l'évaluation des risques et de la faisabilité des mesures correctives. Il s'agit notamment de :

- a) Réseaux : systèmes d'exploitation, circuits de câblage en service;
- b) Logiciels types : Microsoft Office Suite, système de messagerie;
- c) Logiciels spécialisés, notamment financiers (SWIFT, Bloomberg, State Street);
- d) Bases de données et applications utilisées par le FIDA;
- e) Conversion du système de génération des états de paie du personnel;
- f) Migration des applications utilisées vers une plate-forme compatible en 2000;
- g) Serveurs.

114. Les systèmes suivants devraient être en place au début du mois de novembre :

- a) Système exclusif de transfert de fonds;
- b) Système d'information financière.

115. Chaque fois que possible, le FIDA a testé la compatibilité des systèmes ayant une importance critique en simulant le passage à l'an 2000. Des simulations ont été réalisées pour plusieurs dates de 1999 et 2000, en particulier les plus problématiques, comme le 9 septembre 1999, le 1er janvier 2000, les 28 et 29 février 2000 et le 1er mars 2000. Les composants informatiques ont été testés au moyen de logiciels spéciaux.

116. En ce qui concerne les entités extérieures, le FIDA ne peut être tenu responsable de leur compatibilité en 2000. Il a toutefois contacté ses principaux partenaires commerciaux pour s'enquérir de leur niveau de compatibilité, a compilé les réponses reçues et dans certains cas a défini d'autres moyens d'exécuter des fonctions dépendant d'entités extérieures.

117. Le FIDA a pris plusieurs mesures de protection et de prévention, par exemple :

a) Les matériels pour lesquels des marchés ont été passés en 1999 ont été certifiés compatibles par les fournisseurs ou une clause garantissant leur compatibilité a été incluse dans les contrats;

b) Une clause spéciale a été introduite dans les contrats des consultants, en vertu de laquelle ces derniers doivent confirmer les instructions bancaires qu'ils ont données précédemment et dégageant la responsabilité du FIDA au cas où les banques des consultants ne seraient pas prêtes pour l'an 2000;

c) Le Fonds a établi des contacts avec ses principaux partenaires afin de s'assurer qu'ils ont pris les mesures nécessaires.

118. Le FIDA s'est par ailleurs associé aux efforts d'autres organisations internationales pour sensibiliser davantage leurs partenaires dans des pays en développement. Le FIDA est notamment membre d'un groupe interorganisations consacré à l'an 2000 à Rome et a participé activement à des mesures prises en collaboration avec les fournisseurs habituels des principaux services, comme les services publics de distribution ou les banques. Le FIDA est également membre d'un groupe de coordination interorganisations qui comprend des représentants de la FAO, du FIDA et du PAM. Ce groupe a été créé en mai 1999 pour veiller à ce que, chaque fois que possible, une politique commune soit appliquée. Le FIDA participe activement aux travaux des trois groupes de travail s'occupant de l'infrastructure et des communications, des finances et du budget, et des questions de personnel.

119. Malgré les initiatives mentionnées plus haut, des problèmes sont toujours possibles, qui pourraient avoir des effets négatifs sur les domaines d'activité sensibles du FIDA. Afin de minimiser un tel impact, des mesures d'urgence appropriées sont mises au point par le groupe spécial de l'an 2000 du FIDA et les unités concernées. Des équipes suivent actuellement une formation et se préparent à appliquer ces mesures au cas où le groupe spécial le demanderait en raison d'une urgence ou d'un problème qui ne pourrait être résolu par d'autres voies. Les plans d'urgence sont définis par les divisions qui exercent les fonctions les plus importantes du FIDA, quel que soit le degré de compatibilité de l'outil ou du système utilisé pour leurs fonctions.

120. Le FIDA fait périodiquement rapport à son conseil d'administration sur son degré de préparation pour le passage à l'an 2000. Le groupe spécial de l'an 2000 attend avec intérêt le rapport final sur le statut du système des Nations Unies.

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

121. Le Service des bâtiments de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a amorcé la confirmation de la compatibilité 2000 des fournisseurs des systèmes et des équipements du Centre international de Vienne (CIV) en février 1999. Le projet est à présent quasiment achevé : sur 187 articles à confirmer, seuls quatre demeurent en cours. Des réponses négatives n'ont été reçues que pour trois éléments, mais ces derniers ne sont pas essentiels pour les opérations du Centre. Le projet inclut la confirmation de la compatibilité 2000 du fournisseur du Centre pour l'électricité, l'eau, le chauffage, la climatisation et le gaz (IAKW). Les sous-traitants d'IAKW ne pensent pas qu'il y aura une grave crise de l'alimentation pour la région de Vienne.

122. En ce qui concerne l'électricité, le service le plus important, un problème à l'échelle européenne à la fin de l'année va également toucher l'Autriche. On doit d'attendre alors à une coupure totale du courant allant jusqu'à quatre heures pour les usagers prioritaires comme les hôpitaux, les ministères, le Centre international de Vienne et l'Austria Centre.

123. Dans le cas d'une coupure d'électricité, la capacité du réservoir de combustible des groupes électrogènes d'urgence du Centre international de Vienne permet un fonctionnement continu pendant 24 heures. Toutefois, seuls les éclairages des couloirs, les ascenseurs de service des pompiers et les systèmes spéciaux seront alimentés, du fait de la capacité limitée des groupes électrogènes. La capacité des accumulateurs des alimentations électriques sans coupure pour les installations de communications du Centre, à savoir le téléphone, le réseau de l'ONU et les principales lignes de télécopie, permet un fonctionnement pendant huit heures.

124. Le Service des bâtiments a pris les mesures voulues pour garantir que le matériel et les extensions de logiciels nécessaires pour leurs systèmes et leurs équipements soient mis en service d'ici à la fin novembre au plus tard. Il a également établi une liste de contrôle et un plan d'action de préparation au passage à l'an 2000, qui inclut le personnel d'urgence pour la fin de l'année. Le Service des bâtiments teste continuellement ses systèmes et son matériel en fonction de ce plan, y compris pendant la période des vacances du 1er au 3 janvier 2000, afin d'assurer le fonctionnement sans heurt du Centre international de Vienne lors du premier jour ouvré, le 4 janvier 2000.

125. En ce qui concerne les opérations informatiques, l'ONUDI a commencé à examiner le problème du passage à l'an 2000 dès 1997, en particulier pour les applications sur macroordinateur. Aujourd'hui, à part quelques exceptions, toutes ces applications sont intégralement compatibles. Il en est de même pour le réseau et ses composants. D'autres éléments de matériel et de logiciels sont à nouveau en cours d'examen, mais ne devraient pas causer de problèmes lors du passage à l'an 2000.

Agence internationale de l'énergie atomique

126. Pour régler le problème du passage à l'an 2000, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a élaboré en octobre 1998 un plan d'action comprenant des mesures visant à remédier aux difficultés auxquelles l'Agence elle-même pourrait avoir à faire face dans ses opérations lors du passage à l'an 2000 et définissant l'assistance qu'elle pourrait fournir aux États membres à cet égard. Le plan d'action a été élaboré à la suite de l'adoption par la Conférence générale de l'AIEA, le 25 septembre 1998, d'une résolution intitulée «Mesures concernant le problème de l'an 2000» (voir document GC(42)/Res/11). Dans cette résolution, la Conférence générale a invité les États Membres à faire part au Secrétariat de leurs informations concernant les mesures diagnostiques et correctives en préparation ou mises en oeuvre par les organismes exploitants et les organismes de réglementation dans leurs centrales nucléaires, installations du cycle du combustible et/ou installations médicales utilisant des matières radioactives afin que ces installations soient prêtes pour l'an 2000. Elle a encouragé le Secrétariat à servir aux États Membres, dans la limite des ressources disponibles, de centre et de point de contact pour l'échange d'informations concernant les mesures diagnostiques et correctives prises dans les centrales nucléaires, les installations du cycle du combustible et/ou les installations médicales utilisant des matières radioactives afin que ces installations soient prêtes pour l'an 2000.

127. L'infrastructure informatique interne de l'Agence, qui comprend des logiciels d'exploitation, des réseaux, du matériel, des plates-formes logiciels standard et de l'instrumentation connexe, a été vérifiée et révisée, selon que de besoin, de manière à être prête pour l'an 2000. Une équipe spéciale an 2000, composée de représentants de tous les départements, a été constituée à l'échelle de l'Agence toute entière afin d'examiner les travaux de vérification et de conversion an 2000 de toutes les plates-formes informa-

tiques et de donner des conseils à tous les concepteurs et utilisateurs d'applications. Une de ses premières activités a consisté à recenser les systèmes critiques, c'est-à-dire ceux dont le fonctionnement normal est essentiel pour le travail et les objectifs de l'Agence. Un certain nombre d'éléments de l'infrastructure matérielle et logicielle de l'Agence comme l'environnement informatique et les applications finances et achats ont été considérés comme critiques. En tout état de cause, tous les éléments de l'infrastructure informatique de l'Agence, critiques ou non, ont été vérifiés et rendus compatibles an 2000.

128. L'AIEA est depuis un certain temps en relation avec tous les principaux vendeurs et fournisseurs de produits et de services à l'Agence afin de déterminer quelles sont les améliorations ou les modifications à apporter pour rendre ces produits conformes an 2000. S'agissant du matériel de l'Agence fourni aux États membres en développement dans le cadre de projets de coopération technique, il est exigé dans toutes les commandes passées depuis juin 1998 que le fournisseur certifie que tous les produits livrés traiteront convenablement les dates/temps au XXe et XXIe siècles, y compris les calculs en années bissextiles, lorsqu'ils seront utilisés conformément à la documentation du fournisseur. Il incombe aux États membres de veiller à ce que tous les équipements en leur possession, y compris ceux qu'ils ont obtenus par le biais du programme de coopération technique de l'Agence, soient conformes an 2000.

129. Un plan d'intervention applicable avant et après le passage à l'an 2000 a été élaboré. L'Agence a l'intention de procéder, en octobre 1999, à un essai simulant le passage à l'an 2000 de la totalité des applications et des composants informatique critiques.

130. À la mi-février 1999, l'AIEA a créé sur son site Internet WorldAtom un ensemble de pages Web visant à coordonner l'échange mondial d'informations sur les activités menées par l'Agence pour faire face au problème de l'an 2000 et sur des questions connexes. Ce site (<http://www.iaea.org/worldatom/program/y2k>) est conçu comme un centre polyvalent d'information sur les activités relatives au problème de l'an 2000 menées à l'Agence, dans les États Membres et dans des organisations internationales faisant ou non partie du système des Nations Unies. Il est subdivisé en quatre grandes catégories : documents et rapports; informations sur les activités de l'Agence concernant la sûreté nucléaire, la gestion des déchets radioactifs, les installations médicales, les garanties et les systèmes informatiques internes; nouvelles et points de vue d'experts; et liens vers d'autres sites Internet sur le problème de l'an 2000, y compris des sites dans plus de 20 États membres. En outre, le site permet d'accéder à

un large éventail d'informations supplémentaires sur les activités de l'Agence et de ses États membres.

131. Le site accueille un groupe de discussion par l'entremise duquel les scientifiques, les représentants gouvernementaux, les journalistes et les membres du public intéressés peuvent échanger des informations par courrier électronique. Ce groupe de discussion compte une centaine de participants, dont des journalistes spécialisés dans les problèmes énergétiques et des représentants des pouvoirs publics et des milieux d'affaires.

132. Les obligations de l'Agence en vertu de la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire et de la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique sont exécutées par l'intermédiaire de l'Unité des interventions d'urgence, qui est chargée de l'actualisation permanente du plan d'intervention de l'Agence et des procédures et listes de contrôle associées, et qui organise une formation et des exercices appropriés. Le plan d'intervention, qui a été intégralement réexaminé et remanié en 1999, constitue la base de l'intervention éventuelle de l'Agence lors du passage à l'an 2000. Le système actuel d'échange de l'information entre l'Unité des interventions d'urgence et les États membres repose principalement sur des moyens de communication traditionnels et spécialisés (téléphone et télécopie). Les éléments informatisés, comme les bases de données sur les points de contacts et les programmes d'évaluation, ont été garantis conformes an 2000 et des sauvegardes sur papier existent déjà. Les problèmes les plus graves se poseraient si les moyens de communication traditionnels (téléphone et télécopie) étaient défectueux. Des porteuses de télécopie qui sont déjà conformes an 2000 sont prévues. En outre, l'utilisation d'autres moyens de communication (réseaux d'ordinateurs ou liaisons par satellite) en tant que systèmes de secours est étudiée activement. Des protocoles d'urgence pour l'échange d'informations sont en cours d'élaboration pour les points de contact en vertu des deux Conventions. Un bulletin d'information concernant les dispositions à prendre en cas d'urgence est publié deux fois par an; l'édition d'août 1999 est consacrée aux plans d'urgence qui ont été mis en place et aux attentes des États parties aux Conventions.

133. Les mesures que l'AIEA a mises en oeuvre pour aider les États membres à faire face au problème de l'an 2000 concernent :

- a) L'élaboration de documents d'orientation;
- b) L'échange d'informations et de données d'expérience avec et entre les États membres;

c) La fourniture de services aux États membres.

L'AIEA prête également une assistance concernant les incidences que le problème de l'an 2000 pourrait avoir sur les centrales nucléaires, les réacteurs de recherche, les installations de gestion des déchets radioactifs, les installations du cycle du combustible et les installations médicales utilisant des générateurs de rayonnements et des matières radioactives.

134. L'AIEA a établi des documents d'orientation sur les mesures à prendre pour régler le problème du passage à l'an 2000 dans les installations nucléaires et assurer la conformité an 2000. Ces documents peuvent tous être consultés sur le site Internet WorldAtom Y2K de l'Agence. Des questionnaires sur les mesures actuellement prises par les organismes nationaux pour faire face au problème de l'an 2000 et sur l'état d'avancement des travaux de conformité an 2000 ont été adressés aux organismes de réglementation et aux organismes exploitants des installations dans les États membres. Les réponses à ces questionnaires ont servi de base pour l'échange d'information entre les États membres.

135. L'AIEA a organisé à Vienne en juin et juillet 1999 trois ateliers internationaux sur les thèmes suivants: le problème de l'an 2000 dans les centrales nucléaires, le problème de l'an 2000 dans les installations du cycle du combustible et dans les installations de gestion des déchets, et le problème de l'an 2000 dans les installations médicales utilisant des générateurs de rayonnements et des matières radioactives. Ces ateliers avaient pour objet d'échanger des informations et des données d'expérience sur les évaluations menées et sur les mesures correctives prises par les organismes de réglementation nucléaire et les organismes exploitants. L'élaboration de plans d'intervention d'urgence a été l'un des principaux thèmes d'étude, de même que la réalisation d'inventaires, l'établissement de priorités et la mise à l'essai du matériel risquant de poser des problèmes lors du passage à l'an 2000.

136. L'AIEA a élaboré un programme d'assistance comprenant l'envoi de missions sur les sites de centrales nucléaires et de réacteurs de recherche pour aider les exploitants à mettre en place et appliquer un programme de préparation à l'an 2000 organisé conformément aux documents d'orientation de l'Agence. L'objectif est de contribuer à établir un inventaire des installations et des bases de données qui puissent être partagés par les participants au programme. En collaboration avec les responsables et le personnel des centrales, des équipes d'experts évaluent et examinent les équipements, les ordinateurs de commande de processus et les systèmes informatiques pour

déterminer s'ils sont conformes an 2000. Des experts du problème de l'an 2000 de réputation internationale et des observateurs de pays ayant des installations similaires participent aux missions. Les activités des équipes sont coordonnées avec celles des équipes mises en place par le Département de l'énergie des États-Unis et par certaines compagnies d'électricité qui ont conclu des accords de coopération avec la compagnie demandant l'envoi de telles missions. En outre, le Secrétariat est parvenu à un accord avec l'Union mondiale des exploitants nucléaires (UMEN), l'Union internationale des producteurs et distributeurs d'énergie électrique et la Commission des communautés européennes sur toutes les questions concernant la conduite des missions, en particulier les documents d'orientation de référence, la structure et la composition des équipes, la description des tâches, la présentation des rapports et l'appui financier. L'AIEA a dépêché plusieurs missions dans des centrales nucléaires en Europe centrale et en Europe de l'Est, en Asie et en Amérique latine.

IV. Mesures prises avec les États Membres pour résoudre le problème du passage à l'an 2000

137. Dans sa résolution 52/233, l'Assemblée générale a demandé au Conseil économique et social d'établir, à sa session de fond de 1998, des directives dont les États Membres puissent s'inspirer pour chercher à résoudre, sous ses divers aspects, le problème du passage à l'an 2000. Afin de faciliter la tâche du Conseil, l'Équipe spéciale du Groupe de travail sur l'informatique a élaboré un projet de directives récapitulant les meilleures pratiques permettant d'apprécier et de régler le problème du passage à l'an 2000 et d'établir des plans d'intervention d'urgence aux niveaux national et international. Les directives ont été distribuées comme document officiel du Conseil (E/1998/85, annexe).

138. Le Groupe de travail sur l'informatique, après avoir examiné la situation dans le monde entier en ce qui concerne la conformité an 2000 du matériel informatique, est parvenu à la conclusion qu'il serait très utile pour les États Membres d'organiser une réunion des coordonnateurs nationaux pour le passage à l'an 2000 au Siège de l'ONU. Grâce aux efforts concertés du Groupe de travail, de la Division de l'informatique et d'autres bureaux des Nations Unies, ainsi qu'à l'appui financier de la Banque mondiale, des représentants de plus de 120 pays ont pu participer à une réunion d'une journée le 11 décembre 1998. Y ont également participé des spécialistes du problème de l'an 2000 de l'Organisation des Nations Unies, de la Banque

mondiale, de l'Union internationale des télécommunications, de l'Agence internationale de l'énergie atomique, de l'Organisation de l'aviation civile internationale, du Joint Year 2000 Council, ainsi que des représentants permanents des missions auprès de l'Organisation des Nations Unies.

139. Les participants à la réunion, qui ont entendu une déclaration du Secrétaire général, ont notamment examiné des rapports sectoriels sur les domaines suivants : les opérations bancaires et financières; les télécommunications; l'énergie nucléaire; l'industrie du pétrole et du gaz; les transports maritimes et les ports; et l'aviation. Ils ont échangé leurs données d'expérience et leurs vues sur les dispositifs d'intervention et de gestion de la crise et ont ensuite achevé leurs travaux en examinant une stratégie internationale.

140. La réunion a surtout permis de mieux faire prendre conscience de la nécessité d'adopter une approche régionale, internationale et mondiale du problème. Cette prise de conscience a donné lieu à la création de groupes régionaux et a incité le groupe des pays d'Asie à organiser des réunions régionales et le groupe des pays d'Amérique du Sud à en faire autant, sous l'égide du Marché commun du Sud (Mercosur).

141. En 1998, on a créé sur le site Web de l'ONU une page spéciale (www.un.org/members/yr2000) consacrée au problème du passage à l'an 2000, qui est mise à jour à intervalles réguliers. Y sont affichées des informations de base sur la réunion susmentionnée ainsi qu'une liste de tous les coordonnateurs nationaux pour le passage à l'an 2000. De son côté, le PNUD propose sur son site Web une section très étoffée traitant du problème du passage à l'an 2000 et de son impact sur les pays en développement.

142. À l'issue de la première réunion des coordonnateurs nationaux pour le passage à l'an 2000, on a créé le Centre de coopération internationale pour l'an 2000 et au cours des mois qui ont suivi, plus d'une vingtaine de réunions sectorielles, sous-régionales et régionales ont été organisées pour recenser les mesures qui restaient à prendre. Dans le cadre des activités de suivi et afin d'évaluer l'état de l'avancement des travaux au niveau international, le Groupe de travail sur l'informatique, en collaboration avec le Centre de coopération internationale pour l'an 2000, a organisé une deuxième réunion des coordonnateurs nationaux pour le passage à l'an 2000 au Siège de l'ONU en juin 1999. Les coordonnateurs de 170 pays y ont participé.

143. Sept groupes régionaux (Asie, Amérique centrale et Caraïbes, Europe de l'Est et Asie centrale, Moyen-Orient et Afrique du Nord, Amérique du Sud, Afrique subsaha-

rienne et Europe de l'Ouest) se sont réunis à huit clos la veille de la réunion afin de dresser le bilan des préparatifs du passage à l'an 2000 menés aux niveaux national, international et local. Les résultats de leurs discussions ont été examinés en séance plénière puis dans le cadre de deux tables rondes. Les participants à la première table ronde, consacrée à l'information et à la confiance du public, se sont surtout intéressés aux préoccupations de l'opinion publique et au rôle des médias. Les intervenants sont convenus qu'il importait d'informer l'opinion publique pour apaiser ses inquiétudes et qu'il serait très utile à cet effet d'organiser des débats publics. Lors de la deuxième table ronde, consacrée à la préparation au désastre et à la gestion de l'événement, les participants ont insisté sur la nécessité de divulguer des informations sur les préparatifs menés et de veiller à ce que les gouvernements élaborent des plans d'intervention d'urgence bien conçus, de manière à apaiser les inquiétudes de l'opinion publique. Comme pour les catastrophes naturelles, il était possible de prévenir dans une grande mesure les dégâts qu'était susceptible de causer le bogue du millénaire. Il importait à cet égard d'anticiper les problèmes, de s'y préparer et de prévenir les mouvements de panique.

144. Résumant les débats tenus lors de la réunion, le Président du Groupe de travail sur l'informatique a noté que l'on s'accordait à reconnaître qu'il ne serait peut-être pas possible d'ici le 31 décembre 1999 d'assurer la compatibilité an 2000 de tout le matériel informatique. En conséquence, les États Membres devraient définir des plans d'urgence pour tous les systèmes et activités d'importance nationale afin de résoudre les problèmes qui pourraient se poser. Les participants sont également convenus qu'il fallait prendre un certain nombre de mesures supplémentaires, notamment inciter les pays à s'échanger leurs données d'expérience et à publier des rapports normalisés et concertés sur l'état d'avancement de leurs préparatifs.

145. Dans son allocution de clôture, la Vice-Secrétaire générale a fait observer que la crainte suscitée par le problème du passage à l'an 2000 pourrait engendrer une crise qui se traduirait par la panique sur les marchés financiers et la constitution de stocks. Elle a souligné qu'il fallait gagner la confiance de l'opinion publique concernant les mesures prises pour réduire les risques et résoudre les problèmes éventuels.

Notes

¹ Le Centre CNUCED/OMC du commerce international (CCI), l'Université des Nations Unies (UNU), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds

des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).

² Voir plus haut, par. 8.

³ Voir plus haut, par. 8.
